

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.50764 (2018/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	ES51
Nom de la région (NUTS)	RIOJA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	AGENCIA DE DESARROLLO ECONÓMICO DE LA RIOJA (ADER) MURO DE LA MATA 13-14 C.P. 26071 LOGROÑO (LA RIOJA) www.ader.es
Titre de la mesure d'aide	INV - Promoción de la Innovación Empresarial
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden DEI/17/2018, de 2 de marzo, por la que se aprueban las bases reguladoras de la concesión de subvenciones por la Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja destinadas a la promoción de la innovación empresarial, en régimen de concurrencia competitiva (BOR n° 28, de 7 de marzo de 2018)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	07.03.2018 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 8 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER - EUR 0.50 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14) – Régime	10 %	

Aides à l'investissement en faveur des PME (art. 17)	50 %	
Aides à l'innovation en faveur des PME (art. 28)	100 %	
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (article 32)	50 %	
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (article 33)	75 %	
Aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés (art. 34)	100 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://ias1.larioja.org/boletin/Bor_Boletin_visor_Servlet?referencia=7160995-1-PDF-515561